

Pacte d'avenir pour la Bretagne - Propositions alternatives

I. Le Parti de Gauche

Pacte d'Avenir Bretagne

Vendredi 29 Novembre 2013
Déclaration du Parti de Gauche

Le gouvernement de François Hollande propose un "pacte d'avenir" pour la Bretagne qu'il annonce discuté avec les acteurs économiques, sociaux et politiques. On nous explique que ce pacte serait une réponse à la crise de l'agro-alimentaire qui secoue la Bretagne. Mais ce pacte est jugé insuffisant tant par les syndicats que par les associations de défense de l'environnement.

Pour le Parti de Gauche, non seulement il est insuffisant, mais ce pacte est dangereux. En visant à remettre en cause la réglementation nationale en matière sociale et écologique, ce « pacte » est un cheval de Troie libéral et productiviste. En ne tenant aucun compte des enjeux écologiques, sociaux et économiques, il propose les vieilles recettes qui ont conduit à la crise que la Bretagne connaît actuellement.

Ce pacte ne répond pas aux situations d'urgence des salariés. Il n'assure pas le maintien transitoire de l'activité des entreprises. Il ne permet pas, non plus, une réelle reconversion professionnelle des salariés, la durée d'un an des CSP est tout juste bonne à défaire les collectifs de lutte des travailleurs et mettre leur détresse à distance des médias. Enfin, rien sur les possibilités de reprise des entreprises par les salariés sous forme coopérative ou sur des aides publiques d'Etat via une banque publique à direction des PME et artisans.

Nous dénonçons aussi l'impasse dans laquelle nous mène ce pacte. En choisissant de maintenir le modèle agro-alimentaire intensif, à faible valeur ajoutée, visant la « compétitivité » à tout prix et créant une concurrence insupportable de produits à bas prix pour les paysans du Sud sur leurs propres marchés nationaux, il aggravera encore la dégradation de l'environnement et des conditions de travail. Il promet de nouvelles crises encore plus graves que celle que nous traversons.

En réalité, ce sont les "bonnets rouges" et leurs leaders patronaux et libéraux qui, après avoir imposé leurs mots d'ordre, essayent d'imposer leurs solutions mortifères. Pour répondre à l'urgence sociale, nous demandons un moratoire sur tous les plans de licenciements avec le maintien transitoire des activités économiques des entreprises en difficulté. Nous proposons un droit de veto aux salariés, la mise sous tutelle et la recapitalisation éventuelle par l'État, la facilitation des reprises par les salariés sous forme coopérative, et un réel plan de reconversion professionnelle pour les salariés.

Pour créer des emplois ici et là-bas, la Bretagne a la possibilité de relocaliser et réorienter son agriculture sur un modèle respectueux des personnes et de leur environnement. Pour cela il est nécessaire de soutenir, structurer et développer :

- les coopératives paysannes, ouvrières et de consommateurs,
- l'agriculture biologique,
- la relocalisation des productions fourragères, et notamment de la production de protéines végétales (en alternative au soja OGM)
- les circuits courts de qualité permettant une juste rémunération du travail paysan et des salariés, notamment par les commandes prioritaires de la restauration collective,
- La production d'énergies à partir de sous-produits ou de déchets, méthane, bois...
- des mesures d'inversion de la concentration de la production (abaissement du seuil des élevages porcins, superficie maximale d'exploitation, taille maximale des élevages) permettant l'accès aux terres pour les nouveaux agriculteurs,
- les abattoirs locaux et entreprises de transformation secondaire (charcuterie, produits laitiers, boissons...).

Il est également indispensable que le gouvernement et le Ministre de l'agriculture agissent beaucoup plus fortement en faveur de la réorientation des aides de la politique agricole commune (PAC) au niveau européen afin que celles-ci aillent en priorité à ceux qui en ont le plus besoin. Avec 5% d'agriculteurs et un tiers de salariés de l'industrie travaillant dans l'agro-alimentaire, la seule reconversion écologique de l'agriculture ne sera cependant pas suffisante pour permettre le travail pour tous.

La Bretagne doit aussi prendre pleinement conscience de la richesse de son territoire maritime. Encore une fois sur ce point le pacte est insuffisant et incohérent en ne proposant que des mesurette de circonstance. La France est le deuxième territoire maritime du monde, la Bretagne représente un tiers du littoral français ! De plus la région dispose de hauts niveaux de savoir-faire et connaissances en la matière. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et défendre l'intérêt général, sans se réfugier derrière le secteur privé ou les partenariats public-privé. Il doit élaborer un plan mettant en dynamique l'ensemble des enjeux de la mer, en coordination et cohérence sur l'ensemble du territoire, DOM TOM inclus. Nous avons la possibilité d'être leader mondial sur les filières maritimes et de défense de l'écosystème marin, et de créer ainsi de nombreux emplois. Pour cela il est nécessaire de :

- développer les formations qualifiantes,
- intensifier la recherche publique,
- valoriser la richesse de l'écosystème notamment par l'exploitation des algues en matière énergétique, alimentaire, pharmaceutique...
- défendre et préserver le littoral, et développer l'écotourisme sur nos côtes,
- développer des bases portuaires de différentes tailles pour permettre notamment le cabotage à la voile,
- développer la multimodalité du transport de marchandises par l'aménagement portuaire,
- établir un plan massif d'investissement en recherche et construction pour les énergies marines renouvelables,
- valoriser la construction / déconstruction et la réparation navale civile,
- réorganiser la filière pêche au profit des petites exploitations respectueuses de l'environnement, dans un milieu protégé par la rotation des zones de pêche.

Enfin il est important de souligner que la filière agricole sera très lourdement affectée par les accords de libre échange, comme celui entre l'Union européenne et le Canada ou le grand marché transatlantique en cours de négociation avec les États-Unis dont nous demandons l'abandon. En conséquence, nous demandons la mise en place immédiate de réelles mesures d'urgence sociale et à refuser de signer ce « pacte ». Le report de celui-ci doit permettre au gouvernement Ayrault de prendre ses responsabilités et de mettre autour de la table les syndicats, les associations de défense de l'environnement, les représentants du monde rural et paysan, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, les représentants de la ruralité et les acteurs économiques et politiques pour construire un véritable pacte écosocialiste pour la Bretagne. Si il ne sait pas le faire, nous on peut !

Mathieu Agostini, Julien Delbende, Laurent Levard, Corinne Morel Darleux

- See more at: <http://www.lepartidegauche.fr/actualites/communiqu/pacte-d-avenir-bretagne-25886#sthash.5RJA3osk.dpuf>

II. Le Collectif des associations environnementales bretonnes

PACTE D'AVENIR de la BRETAGNE Position et propositions des associations de protection, de connaissance, et d'éducation à l'environnement de Bretagne

Le pacte d'avenir pour la Bretagne est une chance majeure à saisir pour engager notre région sur la voie de la transition écologique et du développement durable.

Nos 16 associations bretonnes, représentantes de la société civile, acteurs de la démocratie mais aussi de l'économie sociale et solidaire dans les territoires, au cœur du pilier environnemental du développement durable, souhaitent aujourd'hui réagir vivement d'une seule et même voix à votre proposition de Pacte et contribuer à faire du Pacte d'Avenir l'outil d'une nouvelle prospérité, économique, sociale et environnementale.

Comme tous les bretons attachés à leur territoire, nous sommes sensibles aux difficultés qu'éprouve présentement notre région. Nos associations reconnaissent la nécessité d'une action d'urgence pour répondre aux désarrois individuels et collectifs de salariés touchés directement par la crise de l'agroalimentaire. Mais le pacte d'avenir, élaboré de façon trop précipitée, ne peut se contenter de mesures conjoncturelles pour répondre à la crise structurelle qui frappe certaines des activités de notre région.

Nous présentons dans ce document à la fois :

- **une demande de nos associations pour que le pacte d'avenir ne soit pas signé en l'état et que le travail et la concertation sur les enjeux et les piliers 2 et 3 soient poursuivis ;**
- **des remarques et propositions qui visent à alimenter le pacte d'avenir pour en faire un véritable pacte partagé, au service de l'indispensable transition écologique, sociale et territoriale de notre Région.**

1- Un pacte qui, en l'état, ne répond pas aux enjeux et ne pourra pas permettre la nécessaire transition de la société bretonne

Vous nous avez présenté un pacte d'avenir reposant notamment sur trois piliers :

1- *Des mesures d'urgence, en matière d'accompagnement des salariés concernés par les plans sociaux et des territoires principalement touchés par des restructurations économiques, notamment dans le Finistère ;*

2- *Le plan pour l'agriculture et l'agro-alimentaire en Bretagne dont l'élaboration est d'ores et déjà engagée ;*

3- *Un volet de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires, notamment par l'accélération du Contrat de plan Etat-Région.*

Ces trois piliers pourraient s'articuler autour de huit enjeux :

1- *« répondre à l'urgence : accompagner les mutations sociales et industrielles et soutenir l'investissement public » ;*

2- *« conforter la Bretagne comme une grande région productive » ;*

3- *« une nouvelle dynamique pour les filières agricoles et agro-alimentaires » ;*

4- *« conforter la Bretagne comme une grande région maritime européenne » ;*

5- *« la Bretagne riche de son identité culturelle » ;*

6- *« la Bretagne région qui parie sur l'intelligence » ;*

7- *« l'accessibilité de la Bretagne et l'aménagement de son territoire » ;*

8- *« un pacte de confiance ».*

Pour nous, ce pacte d'avenir ne saurait être le simple prolongement de la logique qui a entraîné la Bretagne dans cette crise tant socio-économique qu'environnementale !

Or, outre les mesures d'urgence, nous ne voyons pas apparaître dans les enjeux de questions environnementales ni de questions sociales.

Pourtant, il est parfaitement clair que :

- L'urbanisation et l'artificialisation des terres continuent à surconsommer les espaces, accentuant encore un peu plus les tensions d'usage sur les ressources et les indispensables fonctions remplies par la nature (régulation hydrologique, épuration naturelle, qualité de l'air, pollinisation, fertilité des sols, production de ressources et d'énergie ...). De plus, ces richesses naturelles (et pas seulement culturelles) de la Région sont reconnues, attractives pour le tourisme comme l'habitant, mais de plus en plus dégradées. Ainsi, les marées vertes sont toujours bien présentes sur le littoral breton, avec leurs impacts touristiques et budgétaires sur toute la population. Comment oublier la Nature, ses ressources et ses fonctions, dans le pacte ?

- La Bretagne a divisé par 3 le nombre de ses exploitations en 40 ans et en a perdu encore le tiers entre 2000 et 2010 (Agreste http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_R5312RA02.pdf), entraînant des conséquences importantes pour l'environnement et la vie des territoires ruraux. Ainsi, l'agrandissement des exploitations est source de dégradation du bocage qui continue à régresser malgré Breizh bocage ... Et pendant ce temps de nombreux jeunes voudraient s'installer en agriculture de qualité et de proximité mais ne trouvent pas de terres ... Comment maintenir des agriculteurs ?

- Le dérèglement climatique aura forcément des influences importantes sur la production agricole et forestière, tout comme sur le littoral touché par la montée des eaux. Comment l'anticiper ?

- La Bretagne ne produit pas suffisamment d'énergie par rapport à la consommation. Comment diminuer cette dépendance et mobiliser les ressources dans une logique multifonctionnelle ?

- De plus en plus de bretons sont touchés par des problèmes sanitaires relevant de problèmes environnementaux, et les médias s'en sont fait l'écho ces dernières années. Et n'oublions pas les très pénibles conditions de travail de nombreux ouvriers dans l'agroalimentaire, mais aussi celles

des agriculteurs utilisateurs de la chimie. Comment aller vers un environnement sain, gage de qualité de vie et de travail ?

D'un autre côté, la Bretagne est riche de nombreuses initiatives prises par des citoyens, des acteurs économiques, associatifs, et des collectivités qui cherchent à dépasser ces difficultés pour trouver et promouvoir d'autres façons de faire, dans une logique de mise en avant de nos richesses culturelles et naturelles comme un des piliers de notre développement.

La Bretagne doit pouvoir s'appuyer sur ces forces vives pour reconstruire, reconquérir et développer eu niveau régional comme dans chaque territoire un projet cohérent et durable.

Sortons d'une éventuelle ambiguïté : la prise en compte de l'environnement n'est pas à la source des problèmes profonds que nous traversons, comme quelques-uns le pensent et le disent. Au contraire, nous sommes certains que la Bretagne ne sortira progressivement de cette crise que si nous savons relever ensemble ces différents défis, dans une autre logique cherchant à considérer la nature et l'environnement, leurs fonctions et services, comme des leviers socio-économiques essentiels.

Comme le CESER, instance de réflexion concertée entre de multiples acteurs de la société bretonne, dans son rapport de janvier 2013 nous pensons que le pacte doit s'appuyer sur la notion d'économie de la transition, une économie à la fois plus verte et plus compétitive, en termes de valeur-ajoutée, de productivité, d'innovation économique et sociale, d'emplois, de formation.

Les échanges développés lors de la réunion du 21 novembre où nos associations ont été invitées montrent que nous avons encore besoin d'échanger, de confronter nos idées et points de vue pour aboutir à un réel « pacte » qui tienne compte du court et du long terme et qui soit réellement partagé par les forces vives et les citoyens de la Région.

Aussi nous demandons :

- Que le premier Ministre ne signe dans les prochains jours que le premier pilier du Pacte concernant les mesures d'urgence, et que les deux autres piliers soient signés après une réflexion plus approfondie et plus sereine.

- Qu'un travail plus approfondi d'intelligence collective et une vraie concertation permettant à tous les acteurs de partager le diagnostic et les orientations de ce pacte sont indispensables pour construire un vrai projet structurant pour la Bretagne.

2- Propositions pour contribuer à donner une vision au pacte d'avenir

Qui dit pacte suppose un engagement commun. Qui dit avenir dit que ce pacte doit donner une vision et éclairer des leviers réels pour ne pas refaire les erreurs du passé.

Sur le volet agricole et agroalimentaire, central dans le pacte, la relecture du Plan pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire Bretons de 2002 est singulièrement éclairante. Le diagnostic réalisé à l'époque tout comme les propositions formulées restent étonnamment d'actualité. Ce travail a été fourni en 2002 et l'ensemble des acteurs dans une bonne gouvernance y a participé.

Faute d'application de décisions volontaristes et partagées, la Bretagne a perdu 10 ans et se retrouve dans une situation dégradée, totalement insatisfaisante pour les agriculteurs, les salariés comme pour les élus et les citoyens.

Dans le même temps, la Bretagne n'a pas réussi à relever le défi de la transition énergétique et

écologique, alors même qu'elle subit ou va subir les nombreux effets liés au dérèglement climatique, au coût de l'énergie et à la dégradation des fonctions écologiques et de la biodiversité, en particulier à travers la surconsommation d'espaces naturels et agricoles.

1- Proposition globale : Pour un pacte d'avenir permettant la transition économique, sociale et environnementale de la Bretagne

Mettre en place une politique de reconquête environnementale, sociale et économique autour d'une approche plus régionale et territoriale de la transition de l'économie et de l'aménagement de la Bretagne. *Nous dénonçons avec force un Pacte qui serait guidé par les seules logiques de filière et de marché et qui, faute d'une réelle réorientation de la production agricole vers une prise en compte de l'agroécologie, conduirait inévitablement à plus ou moins long terme vers des crises économiques et sociales d'une plus grande ampleur encore.*

Les territoires doivent pouvoir disposer de nouvelles compétences pour mieux répondre à leurs enjeux, dans une logique transversale. Cela suppose de mettre en place un plan d'action à deux échelles :

- **Une stratégie régionale claire et cohérente**, faisant l'objet d'une mise en place et d'un suivi partagés sur une base d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux.

- **De véritables projets de territoire** intégrant dans leur aménagement et leur gestion des piliers agro-écologique, énergétiques et sociaux, en cherchant à mobiliser voire développer des filières locales respectueuses du renouvellement des ressources et de leurs différentes fonctions.

2- Volet agricole et agroalimentaire (pilier 2 du pacte d'avenir)

Tout est dit dans ce court texte issu du site Agreste de Bretagne : « *L'agriculture bretonne repose sur l'intensification des productions animales, fourragères et légumières. Mais les exigences environnementales et la contrainte des marchés mettent en évidence les limites de ce modèle de développement.* »

Nous défendons ici l'idée que l'environnement ne doit pas être une contrainte mais au contraire un atout pour la Région, à condition de réellement se lancer dans une démarche de transition agroécologique de la production, c'est-à-dire associant une vision agronomique et écologique des espaces agricoles. Nous proposons ici plusieurs leviers à actionner en même temps si nous voulons avancer. Bien entendu, cette démarche nécessitera un accompagnement et un suivi partagés.

Agir sur la production et la demande alimentaire en développant de manière ambitieuse les démarches de valeur ajoutée (pour la production comme pour la transformation) et les circuits de proximité :

1. En tant que première région agricole de France, la Bretagne se doit au minimum de respecter l'engagement national du plan ambition Bio pour doubler les surfaces en agriculture biologique d'ici 2017 et atteindre les 20% d'ici 2020.

2. Développer de manière importante des productions sous signe de qualité (AOP, AOC, IGP indélocalisables et sans OGM) et des filières agroalimentaires liées.

3. Initier un plan pour un approvisionnement en circuits courts de la restauration collective, passant par un engagement des collectivités locales, en particulier les métropoles.

Agir sur le foncier : En 10 ans, la Bretagne a perdu le tiers de ses exploitations. D'ici 10 ans, 40% des exploitations agricoles de Bretagne vont changer de main. C'est un enjeu majeur où

doit s'inscrire la nécessaire transition agroécologique.

4. Préserver le maintien des exploitations, et prioriser l'affectation des terres libérées à l'installation ou au développement des exploitations agroécologiques.

5. Demander une expérimentation pour une gouvernance équilibrée des SAFER.

6. Définir de véritables critères sociaux et écologiques pour permettre une transmission en adéquation avec les projets de territoire : la future loi d'avenir de l'agriculture devra permettre de développer sur les territoires des politiques d'installation et de reprise des terres qui privilégient des systèmes de production à bas niveau d'intrants et à haute valeur ajoutée et en privilégiant le nombre d'installation plutôt que la taille.

Agir sur les espaces et les paysages : Il est admis par la recherche que le maillage paysager rend de multiples services à la production agricole, en plus des fonctions écologiques sur la qualité de l'air et de l'eau. Or, bocage et zones humides continuent de régresser dans notre région.

7. Conserver et reconquérir le bocage et les prairies permanentes dans les systèmes d'exploitation en redonnant une valeur économique à leur maintien. Maintenir et développer des mesures agri-environnementales répondant à cet objectif.

8. Conditionner les projets énergétiques (bois-énergie, méthanisation) à une évaluation multifonctionnelle et pérenne de la ressource par territoire (ressource bois renouvelable pour bois-énergie, matières carbonées pour la méthanisation).

Agir sur les moyens financiers pour en faire de véritables leviers de la transition agroécologique de notre production.

9. Permettre à la Région Bretagne d'expérimenter la gestion de l'ensemble des financements de la PAC, principal levier pour encourager et appuyer les évolutions de l'activité agricole.

10. Mettre en cohérence les fonds existants pour une politique de l'eau cessant de faire payer toujours plus au citoyen et la politique agricole.

11. Permettre le financement direct d'une agriculture respectueuse sur les secteurs prioritaires pour l'eau potable

Agir sur la formation initiale comme dans la formation tout au long de la vie : développer un programme régional de formation et d'échange de pratiques sur l'agroécologie

12. Renforcer le système de transmission Agroturf entre scientifiques et chambres d'agriculture et autres structures d'accompagnement comme les établissements d'enseignement agricole.

13. Assurer un accompagnement technique et financier pour l'utilisation d'outils informatiques performants dans les exploitations agricoles afin de favoriser des entrées agroécologiques (comme cela se pratique dans d'autres pays européens).

14. Développer des outils et ressources d'observation et de diagnostics de la biodiversité dans les exploitations agricoles, en lien avec les pratiques et les aménagements, afin de fournir des outils d'aide à la décision aux agriculteurs, et mutualiser les expériences. Valoriser le rôle fondamental des exploitations expérimentales et des exploitations de lycée agricole dans cet objectif.

Ne pas oublier les algues vertes :

15. Les algues vertes n'auront (hélas!) pas disparu en 2015 à la fin du Plan actuel de lutte contre les marées vertes, aussi il faut absolument prévoir dans le Pacte d'avenir et le prochain contrat de plan État-Région les moyens d'un nouveau plan auquel nous demandons à être associées.

3. Volet transition écologique et énergétique (dans le pilier 3 du pacte)

Volet biodiversité et ressources naturelles

La Nature est un bien commun, essentiel à l'homme et à ses activités. La Bretagne est connue et reconnue pour la valeur de son patrimoine, mais celui-ci est grignoté, fragmenté, fragilisé ce qui en limite progressivement les fonctions écologiques et les capacités d'adaptation aux changements à venir. Il nous faut enfin avoir un grand programme orienté sur la Nature, ses ressources et ses fonctions conçues comme **un atout pour la Bretagne, ses territoires et ses habitants**.

1. Développer un grand programme de contribution et de mutualisation de la connaissance de la biodiversité bretonne, associant les citoyens.
2. Développer des atlas territoriaux de la biodiversité, mobilisant cette connaissance pour en faire des outils d'aide à la décision pour les territoires visant une gestion économe et fonctionnelle des espaces et ressources.
3. Conforter et développer la protection de la nature remarquable de Bretagne à travers un réseau d'espaces cohérent, support d'une ingénierie écologique innovante et promoteurs d'un tourisme adapté et durable.
4. Développer un plan régional pour l'éducation à la nature, source de qualité de vie, d'apprentissage et de valorisation de notre patrimoine naturel.
5. Développer un programme continu de connaissance du milieu côtier afin de pouvoir développer les énergies marines sans délai et dans le respect de l'environnement
6. Assurer un développement harmonieux des ressources halieutiques et intégrer la relation Terre-Mer
7. Élaborer un Schéma Régional de Cohérence Écologique ambitieux pour une réelle prise en compte des trames verte et bleue et de leurs apports dans l'aménagement du territoire et pour un ré-équilibre et une reconquête de la biodiversité entre l'est et l'ouest de la Région.

Volet transition énergétique.

La transition énergétique concerne à la fois la maîtrise de l'énergie (efficacité, sobriété) et le développement des énergies renouvelables pour la Bretagne. Elle doit contribuer à améliorer l'autonomie énergétique de la région. Elle concerne donc l'ensemble de l'économie et des modes de vie en Bretagne. Elle est en lien très étroit avec l'enjeu climatique, et doit donc conduire à la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 (facteur 4).

Pour cela, nous souhaitons que le plan d'avenir soutienne et conforte les axes suivants :

- 1- Développement et structuration de filières bois (notamment bois-énergie) en Bretagne, en lien avec la reconquête d'un paysage de bocage sous réserve du point 9 ci-dessus.
- 2- Consolidation d'un tissu industriel tourné vers les énergies renouvelables (notamment marines).
- 3- Soutien aux projets de territoires visant la transition et contribuant à l'autonomie énergétique.
- 4- Soutien à la rénovation thermique par la formation des professionnels et les soutiens publics aux actions de rénovation.
- 5- Création d'outils financiers régionaux au service de la rénovation thermique des logements des ménages et des immeubles tertiaires.
- 6- Modernisation du réseau ferré et augmentation de la vitesse sur le réseau existant, densification du réseau ferroviaire, amélioration de la multi-modalité dans la mobilité, investissement rapide dans des rames TER, aujourd'hui saturées.

7- Amélioration et développement du fret ferroviaire en Bretagne avec substitution progressive d'une part du transport routier.

8- Soutien à la production de véhicules moins ou non émetteurs de CO2 sur la région.

Volet transition économique des territoires :

Les collectivités locales tentent d'attirer des entreprises sur leur territoire, mais elles disposent de peu de compétences et de moyens en ingénierie pour concilier développement économique, soutien aux activités et enjeux environnementaux. La Région pourrait conduire une réflexion pour développer des solutions d'appui en ingénierie aux collectivités, par exemple via les pays.

Remarque sur la simplification :

Le Pacte d'avenir contient un volet de simplification réglementaire et administrative.

Si nous pouvons partager l'objectif de faciliter la mise en action, nous nous posons la question du sens donnée à cette simplification, dont nous voyons en ce moment les premiers effets à travers la remise en cause de certaines règles environnementales, sur les seuils liés aux élevages par exemple.

Là encore, la simplification ne peut être envisagée que sous conditions :

- Elle ne doit pas se traduire par l'affaiblissement des réglementations environnementales et sociales qui, ne l'oublions pas, ont permis d'élever le niveau de qualité des projets et constituent les seuls outils dont nous disposons pour contrer ou faire modifier des projets aux impacts importants. Cet affaiblissement constituerait un blanc-seing donné à la poursuite du modèle actuel, avec toutes les conséquences sociales, environnementales et financières (ces impacts ne sont jamais gratuits pour la société) que cela implique. C'est pour nous un recul inacceptable.

- Elle peut et doit permettre de faciliter l'innovation et l'action dans notre région, et nous prendrons ici quelques exemples :

- Faciliter l'accès et l'utilisation des fonds européens. Les expériences d'autres pays montrent combien ils se situent dans une logique de soutien aux porteurs de projet, en particulier associatifs, plutôt que dans une seule logique de guichet et de contrôle. La Bretagne a, dans la période 2007-2013 rajouté des complexités aux dispositifs qui le sont déjà. Nos associations ont rédigé un document de propositions à ce sujet afin de faciliter et favoriser l'action associative. Nous sollicitons par exemple :

- La mise en place d'une ingénierie coordonnée et cohérente d'aide et de soutien des porteurs de projet.

- La mise en place d'outils financiers et administratifs spécifiques pour les porteurs associatifs (avances de trésorerie suffisantes, soutien administratif, ...).

- Bien définir et clarifier les procédures et fonctions entre les différents niveaux de collectivités et de territoires, pour les rendre plus lisibles et visibles pour les citoyens et les acteurs socio-économiques.

- Mobiliser les connaissances acquises par la mutualisation : pour exemple, les connaissances sur la biodiversité ne sont pas accessibles pour les collectivités, ne facilitant pas leur prise en compte en amont des projets, générant ainsi un risque de recours en justice.

- Construire ce volet simplification en toute transparence avec l'ensemble des collectivités, des partenaires économiques, sociaux et environnementaux et de la société civile.

Un contrôle effectif de ces paramètres est indispensable.

Associations du collectif :

Le 22 novembre 2013

- Bretagne Vivante – SEPNB
- CANE (Cotes d'Armor Nature Environnement)
- Cohérence
- Eau et Rivières de Bretagne
- FCBE (Forum Centre Bretagne Environnement)
- FRC (Fédération Régionale des Chasseurs)
- GMB (Groupe Mammalogique Breton)
- GRECIA (Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains)
- IVINE (Ille et Vilaine Nature Environnement)
- LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)
- REEB (Réseau Education à l'Environnement de Bretagne)
- SGMB (Société Géologique et Minéralogique de Bretagne)
- UBAPAR (Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux) Environnement
- UMIVEM (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan)
- URCPIE (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement)
- Vivarmor Nature

III. La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

Proposition de l'ESS pour le Pacte d'avenir

Ouvrir de nouveaux horizons pour la Bretagne

Les mutations de la société française dans les dernières décennies ont profondément altéré le modèle social issu du Conseil National de la Résistance. Les plus défavorisés ont été les premiers touchés, mais progressivement, les classes moyennes se sont trouvées également fragilisées. Le modèle économique dominant depuis une trentaine d'années, montre actuellement ses limites.

La crise financière de 2008 en a été l'aboutissement paroxystique. Il ne faudrait pas en oublier les causes profondes : les dérives du capitalisme financier déterritorialisé et la recherche, à court terme, d'une rentabilité économique excessive. Les solutions mises en œuvre pour y répondre ont reporté les difficultés sur l'ensemble du tissu économique, donc sur l'ensemble de la société.

Relativement épargnée jusqu'à maintenant, la Bretagne vit actuellement une crise qui doit être analysée dans ce contexte de mutation sociétale. Les événements de ces derniers jours ne sont que le révélateur de difficultés prévisibles depuis de nombreuses années et dont les solutions doivent être recherchées dans des évolutions structurelles des secteurs et entreprises concernés.

Les dispositions qui les ont déclenchés sont conjoncturelles. Tout en traitant les conséquences immédiates pour les personnes précarisées par les difficultés économiques actuelles, cela oblige à poser un regard lucide et distancié sur la situation afin de construire, à moyen et long terme, une économie durable pour la Bretagne prenant en compte l'ensemble des aspirations et des besoins des

citoyens bretons.

Un modèle breton fragilisé, mais une région qui a du potentiel

La réussite économique de la Bretagne s'est construite sur le développement de secteurs d'activité qui représentent aujourd'hui une part importante des emplois bretons. Nombre de ceux-ci, parmi les plus emblématiques, sont aujourd'hui fragilisés : une industrie automobile qui a du mal à trouver un nouveau souffle autour du modèle "tout voiture, tout pétrole" dans un marché européen saturé,

- une industrie électronique qui s'étiole face à la délocalisation de la production vers des pays à bas coût,
- une agriculture et une pêche intensives dont les méthodes de production sont socialement remises en cause, qui atteignent leurs limites environnementales par l'épuisement des ressources et l'augmentation des difficultés à en vivre pour bon nombre de leurs acteurs,
- une industrie agroalimentaire qui, lorsqu'elle s'est développée autour de produits à faible valeur ajoutée, n'a pas su passer le cap de la suppression des aides publiques à l'exportation,
- un tourisme dont le patrimoine vieillissant laisse augurer de difficultés grandissantes à attirer des visiteurs dans notre région durant leurs loisirs.

De plus, l'éloignement des centres de décision rend souvent plus aisé une certaine indifférence aux difficultés provoquées pour les personnes et les territoires concernés, facilitant ainsi la mise en place de plans sociaux.

Enfin, la Bretagne est une région périphérique au regard de l'espace européen, ce qui oblige à regarder les problématiques de transport avec une grande attention.

Cependant, il ne faudrait pas être exagérément pessimiste quant à la situation sociale et économique bretonne. De nombreuses entreprises sont en bonne santé économique, y compris dans les secteurs d'activité cités ci-dessus, et en particulier dans l'Economie Sociale et Solidaire. Elles créent des emplois ou maintiennent ceux qui existent.

Les acteurs socioéconomiques et les pouvoirs publics ont, depuis quelques années, pris la mesure des fragilités identifiées. D'une part, ils ont construit les plans d'action structurels en particulier à l'occasion de l'élaboration de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation, mais également de la " Nouvelle Alliance entre la Bretagne et ses agriculteurs". Ils ont, d'autre part, identifié les potentiels sur lesquels construire la Bretagne de demain :

- le développement des énergies marines renouvelables en cours et le développement de plateformes de maintenance,
- la localisation en Bretagne de recherche dans des secteurs, des matériaux et des processus d'avenir (automobile de demain, smart grid, biotechnologies, matériaux d'isolation, ...) en lien avec les entreprises concernées,
- l'émergence de nouveaux modèles d'agriculture et d'économie du monde rural : agriculture écologiquement intensive, agriculture biologique, circuits courts, ...
- un tissu entrepreneurial constitué de PME et ETI fortement ancrées dans leur territoire,
- l'innovation sociale maintenant reconnue comme constitutive du développement économique en contribuant à la qualité de vie sur les territoires et dans les entreprises. Aujourd'hui, des réalisations concrètes émergent et commencent à produire des effets significatifs,
- une Economie Sociale et Solidaire dynamique qui, malgré les difficultés économiques, continue à créer de l'emploi et dispose d'une stratégie de développement qui identifie les conditions pour changer d'échelle,
- la capacité à construire des alliances transcendant les idéologies et les différences, permettant de mobiliser les forces vives de la Bretagne pour mettre en place des projets collectifs structurants dépassant les domaines de concurrence et s'appuyant sur des coopérations,

- un espace naturel, maritime et terrestre, dont les potentialités d'utilisation durable sont à développer,
- une région qui a une identité forte forgée à partir de son histoire, sa culture, ses langues, ses paysages, son patrimoine, ses traditions et ses valeurs. Son image positive est ressentie en Bretagne et perçue bien au-delà des frontières régionales et nationales, conférant à notre région une attractivité forte et une capacité d'accueil et d'intégration certaine.

Répondre à l'urgence et ouvrir de nouveaux horizons

Répondre à l'urgence de la situation

A très court terme, il est nécessaire de prendre en compte les personnes que la crise laisse sur le bord du chemin : les plus fragiles, ceux qui ont le moins de ressource pour utiliser les difficultés actuelles afin d'en faire les réussites de demain, en particulier ceux qui occupent les emplois les moins qualifiés.

Au-delà des aides individuelles pour les personnes privées d'emploi, il sera également nécessaire de soutenir des secteurs d'activité et des entreprises aujourd'hui en difficulté mais qui sont de grands pourvoyeurs d'emploi.

Cependant, les modalités de ces aides ne sauraient conforter des modèles sans avenir qui, s'ils perdurent en l'état, seront à l'origine des prochaines crises et difficultés structurelles. Les pouvoirs publics doivent conditionner leur action à des évolutions des situations actuelles vers des modèles économiques durables prenant en compte l'ensemble des paramètres aujourd'hui sur la table : emploi, répartition des richesses, effet sur l'environnement, prise en compte des parties prenantes (fournisseurs et clients) ... tout ce qui constitue aujourd'hui la responsabilité sociétale des entreprises.

S'engager résolument dans la construction de solutions d'avenir

En parallèle à la mise en place de ces mesures d'urgences, il convient de préparer l'avenir en créant les conditions nécessaires à l'émergence des secteurs d'activité et des entreprises de demain en capacité de construire une économie responsable grâce à la coopération entre les acteurs économiques :

- une économie basée sur l'engagement des citoyens (place de la société civile dans la gouvernance économique, place des salariés dans la gouvernance des entreprises, mobilisation de l'épargne citoyenne au service du développement local, développement des circuits courts pas seulement agricoles, ...) nécessite de construire d'autres modalités de partage des richesses produites ;
- une économie basée sur des industries et des services à forte valeur ajoutée (énergie marine renouvelable, industrie alimentaire de transformation produisant des produits de haut de gamme, agriculture s'orientant vers des produits haut de gamme produits avec les méthodes modernes de culture, un tourisme qui s'inscrit en phase avec les nouvelles aspirations des citoyens durant leurs loisirs, ...) ;
- résoudre la question de la dépendance énergétique : diversifier et décentraliser la production d'énergie en développant les énergies renouvelables à partir de la mer, la biomasse, l'éolien et le solaire (filiale à reconstruire); accélérer la rénovation thermique des habitations et des locaux professionnels ; développer l'ingénierie financière pour ce faire (mobiliser les fonds européens disponibles ; faciliter les projets citoyens en mettant en place les dispositifs financiers adéquats ;
- développer des modalités de transport collectif économes en énergie pour les personnes et les marchandises. Réaliser les infrastructures nécessaires pour densifier et moderniser le réseau ferroviaire afin de permettre du ferroutage, généraliser le co-voiturage, mettre en place le cabotage maritime ;

- développer l'économie circulaire qui doit, d'une part, prendre en compte, dès la conception des processus de production, l'utilisation des déchets qu'elle produit comme matière première pour un autre cycle productif et, d'autre part, optimiser le traitement des déchets dans des filières de recyclage et de réemploi généralisées ;
- faciliter les coopérations entre la recherche universitaire et le monde des entreprises afin de faciliter la conception de processus et de produits innovants ;
- développer l'entrepreneuriat, y compris quand il prend les formes de l'ESS, en particulier créer une dynamique de reprise transmission des entreprises aux salariés ;
- soutenir l'innovation sociale visant l'amélioration de la qualité de vie en répondant aux besoins peu ou pas satisfaits dans les territoires et au sein des entreprises ; faciliter la mise en place d'écosystèmes d'innovation sociale dans tous les territoires de vie bretons.

L'Economie Sociale et Solidaire, des emplois durables pour demain

Dans le cadre proposé ci-dessus, il importe de repérer les secteurs d'activités qui à court, moyen ou long terme créeront probablement les emplois durables de demain.

En Bretagne, l'ESS représente une réalité économique et sociale incontestable : 14% de l'emploi privé, plus de 144 000 salariés et de 13 500 établissements, ce qui la place au premier rang des régions françaises pour le poids de l'ESS.

Dans la continuité de ces dernières années, et y compris dans les années qui ont suivi la crise financière, l'emploi dans l'Economie Sociale et Solidaire a continué à croître. Alors qu'en 2012, en Bretagne, l'emploi privé subissait une chute de 1548 ETP, l'ESS a créé 754 postes (1).

Cette croissance régulière depuis de nombreuses années se ralentit depuis 2011. Cependant, le vote de la loi relative à l'ESS et la mise en place d'outils et de dispositifs structurants (Banque Publique d'Investissement, Bretagne Active, Programme Investissement d'Avenir ESS, Conseil Régional de Bretagne, ...) laissent à penser qu'une nouvelle marche pourrait être franchie dans le "changement d'échelle" souhaité par le gouvernement (2), les collectivités locales bretonnes et les acteurs de l'ESS eux-mêmes.

En effet, l'Economie Sociale et Solidaire s'inscrit dans une autre façon de faire de l'économie soucieuse de ses responsabilités sociétales, du partage des richesses qu'elle produit, de la qualité des emplois qu'elle crée, de leur ancrage dans les territoires, de l'implication des citoyens dans le pilotage des projets, ... autant de principes situés au cœur des caractéristiques de l'économie dont la Bretagne aura besoin demain pour ouvrir de nouveaux horizons.

Demain, dans la continuité du vote de la loi relative à l'ESS, les entrepreneurs bretons de l'Economie Sociale et Solidaire se font fort de continuer leur participation au développement économique et social de la Bretagne. Une ESS forte et dynamique, c'est le gage d'une base d'emplois non délocalisables ; le renforcement d'un tissu d'entreprises préoccupées par un développement équilibré et durable de la région ; d'une collaboration avec les entreprises capitalistiques, comme nous en avons l'habitude depuis plusieurs années, afin de mettre en place les synergies nécessaires pour construire et stabiliser l'économie de demain.

Pour ce faire, en ce qui concerne l'accompagnement du développement, il sera nécessaire de créer les cadres structurants propres à l'Economie Sociale et Solidaire, afin de prendre en compte sa spécificité (3) , en articulation avec les réseaux chargés d'accompagner les entreprises.

(1) Sources Acoff/URSSAF – observatoire régional de l'ESS / CRESS – Conjonctur'ESS n°3 – octobre 2013

(2) Voir introduction du texte de loi relatif à l'ESS adopté par le Sénat le 8 novembre 2013.

(3) Voir Rapport de Madame Clotilde Valter, députée, au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi de finances pour 2014 (n° 1395) – 10 octobre 2013

IV. Les Propositions du FdG sur l'agriculture

Pour une politique foncière au service d'un autre modèle agricole

Par Xavier Compain (PCF), Jacques Lerichomme (Gauche unitaire), Laurent Levard (PG), tous en charge de l'agriculture dans leur organisation.

Alors qu'une nouvelle loi d'avenir de l'agriculture vient d'être soumise au Conseil des ministres (mercredi 13 novembre), le Front de gauche de l'agriculture a élaboré au cours des derniers mois ses propositions sur le foncier agricole, en y associant syndicalistes, spécialistes de l'agriculture, responsables d'associations et élus. La loi d'avenir pourrait en effet être l'opportunité d'une politique foncière volontariste en faveur d'un autre modèle agricole : une agriculture paysanne, écologique, productrice de produits de qualité, créatrice d'emplois et contribuant à la vie des territoires ruraux.

Pour le Front de gauche, il s'agit d'abord de protéger le foncier agricole, forestier et naturel face à l'artificialisation des terres. Chaque année, l'espace agricole est grignoté par l'urbanisation et la construction d'infrastructures. Ce processus alimente la spéculation, rend difficile l'installation d'agriculteurs et constitue une menace pour la souveraineté alimentaire. Au rythme actuel (- 78 000 ha/an entre 2006 et 2010), 15 % du potentiel agricole de la France aura, d'ici à 2050, encore disparu.

Le Front de gauche propose ainsi un plan de protection généralisée du foncier agricole, forestier et naturel, en s'inspirant de la loi Littoral. Au-delà de la protection du foncier, il s'agit de stopper la spéculation sur les terres agricoles et de faire ainsi retomber le prix du foncier, lequel bloque aujourd'hui si souvent les installations et le développement des petites exploitations à proximité des villes.

Des exceptions à la règle générale seraient possibles, sur décision des commissions départementales de consommation des espaces agricoles (CDCEA), dont la composition serait revue, après proposition de collectivités locales ou de l'État, et sur la base de critères stricts définis nationalement. Les décisions ne seraient ainsi plus du ressort des maires qui sont, aujourd'hui, bien souvent soumis à de fortes pressions de la part d'intérêts privés pour autoriser le déclassement des terres agricoles. Le rythme national d'artificialisation pour les dix ans à venir serait plafonné à 10 % du rythme actuel, soit 8 000 ha/an. La protection du foncier agricole concernerait également les bâtiments agricoles et les bâtiments d'habitation de l'agriculteur.

Les propositions du Front de gauche visent d'autre part à inverser le processus actuel de concentration de la production agricole. Les outils de contrôle du foncier existants, qui ont souvent joué un rôle positif par le passé, ne sont pas utilisés comme ils le pourraient, faute de véritable volonté politique. La politique foncière proposée s'articule autour de trois axes : le contrôle des structures, l'intervention sur le foncier agricole et le droit du fermage.

Des établissements publics ruraux (EPFR) régionaux et départementaux, agissant dans le cadre d'orientations nationales, reprendraient les actuelles fonctions du contrôle des structures, des Safer et de l'encadrement des fermages, de façon à garantir une meilleure cohérence entre ces diverses fonctions. Pour ce qui est de la politique des structures, l'EPFR s'appuierait sur la commission départementale d'orientation agricole (CDOA) dont la composition serait modifiée pour mieux représenter l'intérêt général. L'État serait décisionnaire en ultime instance.

La nouvelle politique des structures reposerait sur l'existence d'une surface maximale d'exploitation par actif, au-dessus de laquelle l'autorisation administrative d'exploiter ne pourrait être accordée. Il s'agit ainsi de libérer des terres agricoles au service de l'installation et du soutien aux petites exploitations, de diminuer la pression sur le prix du foncier et de promouvoir la transition écologique de l'agriculture. L'autorisation d'exploiter serait réexaminée, y compris pour les sociétés, en cas d'installation, transmission, renouvellement de bail, agrandissement, division de l'exploitation, diminution du nombre d'actifs, ou encore de changement de l'orientation de la production (types d'utilisation des sols). Le plafond par actif, défini nationalement, serait de 80 ha pour un usage en grandes cultures dans des conditions moyennes de rendement (avec des équivalents selon le type de production et le potentiel agronomique). Les actifs pris en compte seraient les actifs familiaux ou coopérateurs et les actifs salariés dans la limite d'un actif salarié (deux à trois dans le cas de productions très intensives en travail) par actif familial ou coopérateur.

En matière d'intervention sur le foncier, l'EPFR préempterait systématiquement le foncier à la vente ou en cas de donation, chaque fois qu'il s'agirait de favoriser les installations, les agrandissements de petites exploitations, les projets d'agriculture écologique ou les projets de collectivités territoriales visant à développer des circuits courts. Les terres préemptées seraient restituées (ventes ou locations-ventes) en fonction de ces objectifs. La préemption s'étendrait aux parts de société en cas de vente, de cession ou de démantèlement d'une société.

Un prix de vente de référence du foncier serait établi par territoire. En cas de vente au-dessus de ce prix de référence, il y aurait préemption à ce prix ou taxation à 90 % de la différence entre le prix de vente et le prix de référence.

Afin de favoriser les opérations de location-vente, la capacité et la durée de stockage du foncier des EPFR seraient accrues par rapport aux actuelles Safer, grâce à l'affectation d'une part des taxes locales (300 millions d'euros), l'objectif étant l'acquisition de 20 000 ha par an.

La révision du droit du fermage viserait enfin à renforcer le droit des fermiers, tout en encourageant la mise en location des terres à usage agricole. Le droit de reprise (« pas-de-porte ») serait abrogé. En cas de libération d'un fermage, le propriétaire, sauf en cas d'exploitation directe par lui-même, serait tenu de louer à un agriculteur disposant de la liberté d'exploiter. En cas de manifestation de plusieurs candidats, la CDOA choisirait le fermier sur la base des orientations nationales et des priorités départementales. Les agriculteurs propriétaires accédant à la retraite et n'ayant pas de successeurs seraient encouragés à vendre ou à octroyer un bail fermier grâce à la revalorisation des retraites agricoles (1 000 euros net immédiats, alignement à terme sur les retraites des salariés).

Une taxe locale supplémentaire serait appliquée aux terres inoccupées. Le produit de cette taxe serait utilisé par les collectivités territoriales pour acquérir des terres agricoles et les mettre à disposition d'agriculteurs s'inscrivant dans les initiatives d'agriculture biologique et de circuits courts.

La politique foncière proposée par le Front de gauche pourrait ainsi constituer un outil efficace en faveur d'un nouveau modèle agricole. Les mesures proposées ne dépendent que de l'existence d'une véritable volonté politique nationale : à la différence de la PAC, il n'y a ici aucun besoin de consensus européen et il n'y a pas non plus de règles européennes contraignantes qui peuvent servir de justification pour ne pas s'engager sur cette voie.